

Demande d'agrément sur Démarches simplifiées Pas à pas

Table des matières

Qu'est-ce que Démarches simplifiées ?	1
Les apports de cette application	1
Rejoindre la démarche à partir du lien transmis	2
Se créer un compte sur démarches-simplifiees.fr	2
Sélectionner la démarche consacrée à la demande d'agrément.....	3
Faire une demande d'agrément.....	4
Collaborer sur Démarches simplifiées	6
Suivre les demandes créées.....	6
Remarques :	8

Qu'est-ce que Démarches simplifiées ?

« démarches-simplifiees.fr » est une application entièrement en ligne qui permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des démarches en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée.

De très nombreuses démarches administratives sont maintenant disponibles via démarches-simplifiees.fr.

La demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen en Ile-de-France se réalise dorénavant par le biais de cette application.

Les apports de cette application

L'utilisation de cette application va vous permettre de :

- Constituer votre dossier de demande en plusieurs temps si vous le souhaitez
- Être certain que le dossier soumis est complet, même s'il reste encore possible que les pièces jointes ne soient pas conformes à ce qui est attendu

- Conserver après le dépôt du dossier tous les échanges avec le service des Titres Professionnels de la DRIEETS dans l'espace messagerie associé à ce dossier
- Connaître l'avancement du traitement du dossier
- Disposer en ligne de l'attestation d'agrément pendant 12 mois et de pouvoir télécharger celle-ci tout au long de cette période
- Pouvoir dupliquer une ancienne demande, faire les mises à jour nécessaires et pouvoir soumettre une nouvelle demande

Voici ci-dessous un pas à pas de l'utilisation de demarches-simplifiees.fr

Rejoindre la démarche à partir du lien transmis

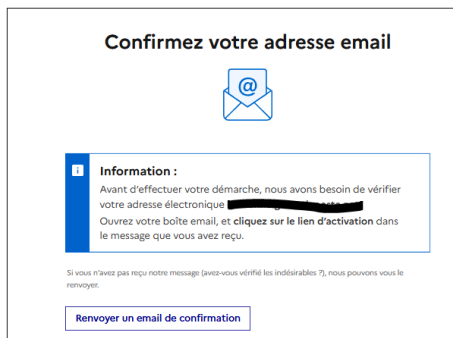
Pour accéder à la démarche spécifique qui concerne les demandes d'agrément, veuillez utiliser le lien ci-dessous

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/drieets-idf-agrement-titre-professionnel>

Se créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

Vous pouvez vous connecter via France Connect ou vous créer un compte avec une adresse mèl et un mot de passe.

Après avoir renseigné votre adresse mèl et votre mot de passe, vous recevrez à cette adresse une demande de confirmation de votre adresse mèl.



Dans votre boîte mël, vous recevrez un message de ce type :



Sélectionner la démarche consacrée à la demande d'agrément

Lors de connexion à la demande choisie, vous arrivez à l'écran ci-dessous qui comporte plusieurs informations :



Mention de l'adresse mël de connexion et votre statut : USAGER

Logo de l'administration concernée

Intitulé de la démarche

Bouton pour accéder au début de la démarche

Onglets d'information dont seul le 1^{er} est déplié

Conseil avant de débuter votre première démarche : lisez les onglets d'informations. Ils sont au nombre de 4.

Si vous replier le 1^{er} onglet, systématiquement ouvert, qui précise l'objet de la démarche, ci-dessous les sujets abordés.

Revenir en arrière Mes dossiers

Votre compte a bien été confirmé.

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE Direction régionale et interdépartementale de l'économie, du tourisme, du travail et des solidarités

DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation)

🕒 Temps de remplissage estimé : 46 min

Commencer la démarche

- Quel est l'objet de la démarche ?
- À qui s'adresse la démarche ?
- Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?
- Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?

La lecture des 1^{er} et 3^{ème} onglets est importante lors de la 1^{ère} utilisation

La durée de remplissage de la démarche est calculée à partir d'une moyenne générale de toutes les démarches. Cet indicateur n'est donc pas forcément très fiable.

Faire une demande d'agrément

La première information qui vous est demandée est le numéro SIRET de votre établissement. Cette partie est rattachée à l'annuaire des entreprises constitué par l'état. Dès validation du numéro SIRET les informations qui y sont associées alimenteront votre demande, mais vous serez dans l'obligation de mentionner le nom de votre structure et son adresse dans le cadre de la procédure.

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE Direction régionale et interdépartementale de l'économie, du tourisme, du travail et des solidarités

DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation)

🕒 Temps de remplissage estimé : 46 min

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

Toutes les demandes d'informations avec le signe * doivent être renseignées

Si les données renseignées sont erronées vous verrez apparaître le message suivant :

Me dossier

Le champ « Siret » comporte une erreur. Vérifier les chiffres composant le numéro

DRIETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation)

⌚ temps de remplissage estimé : 40 min

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

12345678912345

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [gouvernement.fr](#) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

[Continuer](#)

DÉMARCHE EN TEST DRIETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation) BROUILLON

Dossier n° 18008445 - En brouillon depuis le 24 mai 2024 08:33

Expire le 24/05/2025 (12 mois après la création du dossier)

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Votre identité](#)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement, après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) PDF - 152 Mo

1. Identification du centre à agréer et de son représentant

Nom et sigle associé *

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

[Déposer le dossier](#)

Message d'erreur : le message d'erreur est toujours sur fond marron-rouge et situé en haut de page

Dès que vous commencez la saisie de données votre dossier est enregistré en brouillon : vous pouvez y revenir au moment qui vous convient pour le compléter, le corriger, etc...

Vous pouvez le retrouver par son numéro et la date d'enregistrement

Attention un dossier en brouillon ne peut pas être vu par le service des Titres Professionnels de la DRIEETS. Il doit être déposé préalablement : ce qui signifie que le dossier est bien complet.

Si le dossier que vous souhaitez déposer n'est pas complet, les différentes erreurs qui bloquent le dépôt du dossier sont mentionnées dans la partie haute de la fenêtre avec la mention des différents points de blocage.

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Votre identité](#)

x Votre dossier contient 64 champs en erreurs. [Corrigez-les](#) pour poursuivre :

- [Téléchargez vos photos ou documents](#) doit être rempli
- [Nom et sigle associé](#) doit être rempli
- [Adresse du centre](#) doit être rempli

[Afficher toutes les erreurs](#)

Collaborer sur Démarches simplifiées

DÉMARCHE EN TEST: DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation) (BROUILLON)

Dossier n° 18008445 - En brouillon depuis le 24 mai 2024 08:33

Expire le 24/05/2025 (17 mois après la création du dossier)

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Votre identité](#)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard à où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) PDF - 152 Ko

1. Identification du centre à agréer et de son représentant

Nom et sigle associé *

Voire brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#) [Déposer le dossier](#)

Vous pouvez aussi inviter une autre personne qui pourra venir compléter le dossier ou le modifier. Cette personne reçoit un message par mèl.

Ci- dessous la fenêtre qui s'ouvre si vous inviter une personne sur un dossier. Toute personne invitée à la possibilité de modifier de le dossier.

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Gestion des invités

Les invités ont le droit de voir et modifier votre dossier.

Aucun invité peut modifier ce dossier

Ajouter un invité

Adresse mail

Exemple : camilya.martin@exemple.fr

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

[Envoyer une invitation](#)

Vous pouvez adresser un message mèl à cette personne invitée.

Suivre les demandes créées

Si vous avez déposé plusieurs dossiers ou que vous en avez certains en cours, vous pouvez à tout moment retrouver ces dossiers en cliquant sur l'onglet « Mes dossiers » en haut à gauche.

Mes dossiers

Mes dossiers

Mes dossiers

Rechercher un dossier

(N° de dossier, nom / prénom, mots-clés)

Afficher les dossiers par démarche

Sélectionner une démarche

Afficher

3 en cours 2 traités

DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation)

dossier N° 17 981 559

BROUILLON

🔍

☑ Créé le 22/05/2024

Continuer à remplir

Autres actions

DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation)

dossier N° 17 445 724

EN CONSTRUCTION

🔍

☑ Déposé le 16/04/2024

☐ Dossier partagé par

Modifier le dossier

Autres actions

DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation)

dossier N° 17 445 724

EN CONSTRUCTION

🔍

☑ Déposé le 16/04/2024

☐ Dossier partagé par catherine.gwet@drieets.gouv.fr avec myriam.brillant@drieets.gouv.fr

Modifier le dossier

Autres actions

Transférer le dossier

Commencer un autre dossier vide

Dupliquer ce dossier

Supprimer le dossier

artiellement conforme | Mentions légales | Gestion des cookies | Paramètres d'affichage

ontraire, les données publiques de ce site sont sous licence etalab 2.0

Vos dossiers sont répartis en deux catégories : les dossiers en cours et les dossiers traités

Si le dossier n'est pas soumis, il apparaît en brouillon et sa constitution peut être poursuivie

Si le dossier a été soumis et est en construction (non instruit), il peut être modifié ou être dupliqué pour une nouvelle demande par exemple.

Lorsque vous consultez un dossier déposé, vous avez accès à :

- Son numéro, sa date de création, son état (en construction ou accepté ou refusé) et la date où le dossier sera supprimé de Démarches simplifiées, soit 12 mois après le dépôt effectif du dossier.
- Vous pouvez consulter ou imprimer le contenu de ce dossier.
- Vous pouvez aussi retrouver les messages échangés via Démarches simplifiées au sujet de ce dossier.

DRIEETS-IDF _ Demande d'agrément pour organiser des sessions d'examen conduisant au titre professionnel du ministère du travail (ou certificat complémentaire de spécialisation) **EN CONSTRUCTION**

Dossier n° 17445724 - Déposé le 16 avril 2024 17:15

Expire le 20/04/2025 (12 mois après le dépôt du dossier)

👤 Voir les personnes invitées

Résumé Demande **Message**

Remarques :

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de Démarches Simplifiées, n'hésitez à adresser un mèl à DRIETS-IDF.Titres-Professionnels@drieets.gouv.fr

Si besoin nous compléterons au fur et à mesure ce pas à pas.